



Règlement intérieur sport santé sénior

Validé le 16 juillet 2024

Article 1- Organisation

Le sport santé propose des activités sportives adaptées à destination des séniors et des personnes en situation de handicap. C'est une action conjointe entre le service des sports de la ville et le CCAS de Dives sur Mer. Les séances sont menées par un éducateur sportif de la ville.

Article 2- Conditions

Les participants doivent avoir plus de 60 ans ou être en situation de handicap et résider à Dives sur Mer. Dans la limite des places disponibles, l'activité pourra être ouverte aux personnes extérieures résidents sur les communes ayant le même code postal (14160).

Le sport santé propose des séances de multisports adaptées. L'objectif est de permettre aux personnes de pratiquer une activité régulière et ainsi de contribuer au maintien de leur condition physique et de leur santé. Certaines pratiques favorisent notamment le maintien des capacités d'équilibre, ce qui joue un rôle crucial dans la prévention des chutes et des accidents.

Le sport santé a aussi une vocation sociale. Il permet aux personnes d'entretenir des liens sociaux, de faire des rencontres, d'échanger et ainsi de lutter contre l'isolement.

Les séances sont organisées huit demi-journées par semaine pendant les périodes scolaires et ponctuellement durant quelques semaines de vacances. Dans le cadre des différentes activités proposées, le responsable peut à tout moment modifier ou annuler la séance ; elle ne donnera pas lieu à un remboursement puisque le règlement est un forfait annuel.

Article 3-Modalités d'Inscription

Les inscriptions se font au CCAS, 1 rue Albert 1^{er} sur présentation des documents suivants :

- La fiche d'inscription dûment complétée ;
- La signature de ce présent règlement ;
- Un certificat médical de non-contre-indication de pratique sportive ;
- La dernière feuille d'imposition pour le calcul de la participation annuelle.

Article 4-Communication

Un programme est établi entre chaque période de vacances scolaires ; tous les vendredis, l'éducateur sportif transmet le planning de la semaine suivante afin de confirmer le lieu et les horaires des activités. Celui-ci publie les informations par les différents moyens de communications « sms, mail et groupe WhatsApp ». En cas d'absence de votre part, vous devez le signaler à l'éducateur sportif.

Article 5-Certificat médical

Le certificat médical de non-contre-indication de pratiques sportives est obligatoire chaque année pour participer aux activités ; cependant deux séances d'essais sont possibles avant de fournir tous les documents.

Article 6-Tarifcation

Le tarif est défini en fonction des revenus sur présentation du dernier avis d'imposition.

Ci-dessous, le barème applicable à partir de la rentrée 2024.

	Montant annuel retenu*	Tarif annuel
Tranche 1	≤ à 13 000 €	30 €
Tranche 2	De 12 001 € à 18 000 €	35 €
Tranche 3	De 18 001 € à 24 000 €	40 €
Tranche 4	De 24 001 € à 30 000 €	45 €
Tranche 5	≥ à 30 001 €	50 €
Hors commune		100 €

**Montant annuel retenu = total du ou des revenus avant abattement /nombre de personne au sein du foyer*

Toute personne ne souhaitant pas communiquer son avis d'imposition se verra appliquer le tarif maximal (tranche 5).

Le tarif hors commune sera appliqué aux personnes extérieures à Dives-sur-Mer sauf si une convention a été signée avec la commune de résidence et que celle-ci s'engage à payer la différence.

Les tarifs applicables sont forfaitaires : quel que soit le nombre de créneaux fréquentés dans la semaine et quel que soit le nombre de séances réalisées dans l'année (inscription en cours d'année ou absences), elle ne donne pas lieu à remboursement.

Certaines activités nécessitant de faire appel à un prestataire extérieur entraîneront une participation financière supplémentaire.

A Dives-sur-Mer, le

Signature
Faire précéder de la mention
« Lu et approuvé »



INSCRIPTION SPORT SANTE SENIOR

Nom : **Prénom**

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Certificat médical :

Droit à l'image : J'accepte d'être pris en photos et que celles-ci soient diffusées sur l'ensemble des supports de communication de la ville (site internet, facebook, citykomi, whatsapp, dives info, exposition...)

Oui Non

J'autorise le CCAS à me transmettre des informations diverses sur ma boîte mail ou via mon numéro de téléphone

Oui Non

Choix d'activités

Sport Boules Lyonnaise	<input type="checkbox"/>	Marche nordique	<input type="checkbox"/>
Tir à l'arc	<input type="checkbox"/>	Tennis de table	<input type="checkbox"/>
Golf	<input type="checkbox"/>	Gym adaptée	<input type="checkbox"/>
Badminton	<input type="checkbox"/>	Mini Tennis	<input type="checkbox"/>
Vélo « avec ou sans assistance électrique »	<input type="checkbox"/>	Kayak	<input type="checkbox"/>
Pétanque	<input type="checkbox"/>	Tchoukball	<input type="checkbox"/>
Pickleball	<input type="checkbox"/>	Char à voile*	<input type="checkbox"/>
Footgolf	<input type="checkbox"/>	Discgolf	<input type="checkbox"/>
Karting*	<input type="checkbox"/>		

*Activités avec participation financière supplémentaire

Les informations recueillies par le CCAS de Dives sur Mer dans le cadre de l'inscription sport santé sont uniquement destinées à une utilisation interne. Elles ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Conformément à la loi « informatique et libertés » de 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données (RGPD)° vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Mairie et du CCAS de Dives sur Mer : rgpd@cdg14.fr

Fait à Dives-sur-Mer, le ...
Signature